



Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2021-2022

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU le 14 mai 2020 pour toute la durée du contrat correspondant à la période d'accréditation 2020-2025 des formations de l'Université Paris 8. Elles sont néanmoins soumises chaque année à l'approbation du Conseil de la formation et de la vie universitaire et éventuellement ajustées en fonction des évolutions réglementaires. Le contenu de certains articles est complété par chaque composante afin de tenir compte des spécificités et des orientations pédagogiques de chaque formation.

UFR/Institut Textes et sociétés Licence de sociologie

(Annexe validée par la CFVU le 12 mai 2021 et par a CFVU le 10 juin 2021)

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (Article 9)

Tous les enseignements de la licence de sociologie sont validés en contrôle continu et exige l'assiduité. Les modalités d'évaluation (nombre de travaux, écrits ou oraux, ou d'épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient) sont laissées à l'appréciation des enseignants responsables de chaque cours. Ces modalités doivent être portées à la connaissance des étudiants et étudiantes au début de chaque enseignement. Les informations sont centralisées au niveau de l'UFR à travers les maquettes des diplômes.

Seuls les étudiants dispensés d'assiduité et de contrôle continu peuvent n'avoir qu'un seul contrôle terminal. Celui-ci est laissé à l'appréciation des enseignants responsables de chaque cours et peut prendre diverses formes (dossier à rendre, examen sur table, oral...).

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (Article 9 et 14)

La présence en cours est obligatoire. Selon la réglementation votée en CFVU, pour pouvoir bénéficier d'une dispense d'assiduité et du contrôle continu, les étudiants doivent en déposer la demande justifiée auprès du secrétariat dans un délai de quatre semaines après le début des cours de chaque semestre si leur activité professionnelle (sur présentation d'un contrat de travail), leur handicap (avec l'appui de la cellule handicap), leur engagement associatif ou sportif (sportif de haut niveau) les empêchent d'être présents à certains cours. La demande est étudiée par l'enseignant référent (M2E pour les L1) ou un responsable du diplôme qui la notifie dans le « contrat pédagogique ». L'étudiant sera alors dispensé d'assiduité et de contrôle continu et devra avertir les enseignants des cours pour lesquels il a obtenu sa dispense. Dans le cas des enseignements rattachés à un Moodle, l'étudiant a obligation à s'inscrire sur ce Moodle et le consulter même s'il est dispensé d'assiduité et de contrôle continu.

La dispense d'assiduité n'est pas possible dans le cas du cours M2E (S1 de la L1) et de « l'enquête de terrain » en S5 (mineure Enquête). Ce sont deux EC sans évaluation de 0 à 20, ni « seconde chance ». Le

M2E est construit comme une période intensive d'intégration avant la rentrée des L1. L'enquête de terrain est menée de façon collective avec les enseignants et les autres étudiants.

3 – Modalités d'organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence (Article 15)

Le jury se réunit à l'issue de l'année d'études. La deuxième chance a lieu après la délibération du jury et la communication des résultats. Un étudiant absent à la première session, et dont l'absence est considérée comme justifiée (sur présentation d'attestations relatives à son empêchement et notification dans son contrat pédagogique – étudiant salarié, handicapé, sportif de haut niveau...), est noté défaillant (avec la mention « absence justifiée » sur le relevé de notes) et son résultat reste « à valider ». Cette absence ne lui interdit pas l'accès à la seconde chance.

4 – Cas particuliers des EC n'ouvrant pas droit à une seconde chance (Article 15)

Le cours M2E (S1 de la L1), conçu comme un temps d'intégration en début d'année, n'est pas noté mais validé par l'assiduité de l'étudiant. Il en est de même de l'EC « enquête de terrain » en S5 (mineure Enquête).

5 – Précisions sur les notes retenues dans le cadre de la session de seconde chance (Article 16)

(Il s'agit généralement de la note du contrôle terminal et dans certains cas la moyenne entre la note du contrôle continu et celle du contrôle terminal)

Les notes du contrôle continu ne sont prises en compte que dans le cadre de la session 1. Dans le cadre de la session de seconde chance, on retiendra la meilleure des deux notes entre celle de la session 1 et celle de la session de seconde chance.

6 – Renonciation à la compensation (Article 16)

Les étudiants ne peuvent renoncer à la compensation. Les étudiants qui, dans le cadre de la première session, ont acquis un EC par compensation, ne peuvent accéder à une session de seconde chance pour cet EC acquis.

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Les EC M2E en S1 et « enquête de terrain » en mineure Enquête en S5, ne donnent pas lieu à une note fondée sur une échelle fondée de 0 à 20. Ces EC sont acquis, dès lors que l'étudiant est assidu.

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

Pas de cas particulier.

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (Article 22)

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

Selon la réglementation votée en CFVU, lorsqu'un étudiant n'a pas validé un EC au terme de la première session ou de la session de seconde chance, et que cet EC n'est pas compensé par la note obtenue à un autre EC de la même UE, il doit se réinscrire dans la formation pour être en mesure de valider cet EC, ou un EC équivalent prévu dans le cursus dès que l'EC est proposé.

10 – Poursuite d'études au niveau supérieur dans un cursus de licence (Article 23)

- Nombre de crédits ECTS minimum exigé pour autoriser le passage de niveau à l'issue de la session de seconde chance et modalité de passage au niveau supérieur

(la règle générale fixe le nombre minimum à 30 crédits ECTS mais il peut être porté par la composante, le département ou la formation jusqu'à 48 ECTS au plus)

Les étudiants de L1 peuvent être autorisés à poursuivre leurs études dans le niveau supérieur sous la forme d'un résultat « ajourné autorisé à continuer – AJAC » validé par le jury de fin d'année à l'issue de la session de seconde chance dès lors qu'ils ont obtenu un minimum de 42 ECTS ou la validation d'un semestre.

Les étudiants de L2 peuvent être autorisés à poursuivre leurs études dans le niveau supérieur sous la forme d'un résultat « ajourné autorisé à continuer – AJAC » validé par le jury de fin d'année à l'issue de la session de seconde chance dès lors qu'ils ont obtenu la L1 et un minimum de 42 ECTS en L2 ou la validation d'un semestre de L2.

**MODALITÉ DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DE CHAQUE
ENSEIGNEMENT - Licence de sociologie**

Enseignement	Code Apogée	Crédits ECTS	Coefficient	Répartition contrôle continu / contrôle terminal	Nombre d'épreuves
Introduction aux sciences sociales 1		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Méthodes des sciences sociales		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Méthodologie disciplinaire intégrant le M2E		2	1	Pas de note, validation par l'assiduité	Pas d'épreuve
Informatique (PIX)		2	1		
Découverte		2	1		
Introduction aux sciences sociales 2		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Décrire la société française		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Langue vivante		3	2		
Ec libre disciplinaire ou EC libre soft skills		3	1		
Les grands champs de la sociologie		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Introduction à la démographie/introduction aux statistiques		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
M3P : entretien		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Tremplin réussite : Questionnaire		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Introduction thématique 1		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Introduction thématique 2		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Langue		3	2		
Soft Skills : traiter les données statistiques		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Présentation et analyse d'une grande enquête 1		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Approfondissement - question de sociologie/anthropologie		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
M3P : atelier mémoire/stage		3	1	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Tremplin métier : statistiques		3	1	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Tremplin master : documenter son enquête, archiver ses données		3	1	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Présentation et analyse d'une grande enquête 2		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Approfondissement : question de sociologie ou d'anthropologie		9	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
Projet tuteuré : Mémoire ou Stage		3	7	mémoire	Les enseignants ne sont pas tous recrutés
langue		3	2		

Mineure Enquête

Enseignement	Code Apogée	Crédits ECTS	Coefficient	Répartition continu / contrôle terminal	Nombre d'épreuves	Nature épreuve
Transformations sociales au XXème siècle : approche biographique ----- ou « Prépa métiers du social 1 »		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
Lecture d'une grande enquête anthropologique ou sociologique ----- Ou "Prépa métiers du social" 2		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
"Recherches contemporaines" ----- Ou Prépa métiers du social 3 (non-ouvert aux externes)		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	

"Découverte des métiers des sciences sociales ----- Ou Prépa métiers du social 4		3	2	100% contrôle continu		
Observation (liée à l'introduction thématique)		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
Introduction thématique (liée à l'observation)		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
Introduction thématique 3		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
Introduction thématique 4		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
Préparer le terrain, se préparer au terrain		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
Enquête de terrain		3	2	Pas de note, validation par l'assiduité	innombrables	Epreuves i du terrain
Savoir-faire : l'exploitation des données		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
Savoir-faire : l'écriture ethnographique		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	

Mineure anthropologie

Coef- ficient UE	Enseignement	Code Apogée	Crédits ECTS	Coefficient	Répartition contrôle continu / contrôle terminal	Nombre d'épreuves	Nature épreuve
2	Transformations sociales au XXème siècle : approche biographique		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
	Introduction à l'anthropologie 1		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
2	"Recherches contemporaines"		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
	Introduction à l'anthropologie 2		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
2	Histoire et épistémologie de l'anthropologie		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
	Introduction aux aires culturelles 1		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
2	Introduction à l'ethnographie		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
	Introduction aux aires culturelles 2		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
2	Domaines d'anthropologie 1		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
	Grands courants d'anthropologie 1		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
2	Domaine de l'anthropologie 2		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	
	Grands courants d'anthropologie 2		3	2	100% contrôle continu	Les enseignants ne sont pas tous recrutés	